

Mémoire de citoyen

Présenté au

**Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec
au sein de la fédération canadienne**

Par **Bertrand Lemire**
Québec

Juin 2024

A) REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Débutons avec quelques remarques préliminaires concernant le Comité, son mandat et sa structure, à savoir:

- Le contexte politique
- Les similitudes historiques
- Les écueils potentiels

1. Le contexte politique

La démarche, annoncée le dernier jour de la session parlementaire, sans concertation avec les oppositions, à une époque de crises trop tardivement considérées par le gouvernement Legault et un bris de confiance constaté par des sondages défavorables, à quelques jours d'une rencontre entre les premiers ministres canadiens et québécois, est entachée par une impression d'improvisation désespérée; sa **crédibilité**, dans un mandat court de quatre mois, devra être construite sur cette **fragilité**. Le Comité montrera son sérieux **en faisant état de ces défis** plutôt qu'en niant ce contexte dans lequel il est né.

2. Les similitudes historiques

Les termes du mandat du Comité se retrouvent de façon similaire, dans plusieurs exercices antérieurs, ce qui laisse à croire que le Comité soit se limitera à **actualiser** sommairement ces exercices, soit aboutira à une **redite** qu'on interprétera comme un simple **geste de complaisance** envers le gouvernement au pouvoir. De la doctrine Gérin-Lajoie à la Commission Bélanger Campeau en passant par les cinq exigences traditionnelles du Québec, le risque d'impression de hoquet politique est élevé. Je reproduis, pour l'anecdote, le point 6,2 du «Plan Marois»¹ (plateforme du PQ de 2008) :

6.2. Faire progresser la nation québécoise

- *Défendre la souveraineté législative exclusive du Québec dans ses champs de compétence.*
- *Se battre pour récupérer tous les pouvoirs que les Québécois considèrent comme essentiels pour préserver leur identité, continuer à défendre leurs intérêts et assurer leur avenir : la langue, l'immigration, la culture, les communications et les relations internationales reliées à nos champs de compétence.*
- *Mettre un terme aux empiètements répétés du fédéral et réclamer les points d'impôts qui s'ensuivent.*

1 : Le «Plan Marois» peut être téléchargé à ce lien:

http://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Quebec/QC_PL_2008_PQ_fr.pdf

- *Prendre l'initiative dans des domaines de juridictions partagées.*
- *Mettre fin au prétendu pouvoir fédéral de dépenser.*

Une comparaison avec le mandat² du Comité laisse songeur...

3. Les écueils potentiels

J'attire l'attention du Comité sur un écueil lié à sa structure: sa **direction bicéphale**.

Plusieurs commissions ont vécu des divergences entre leurs deux co-présidents: Bouchard-Taylor, Charbonneau-Lachance, etc. Le nombre pair peut donner lieu à un rapport dissident qui réduit considérablement l'utilité de l'exercice. Le Comité devrait se munir à l'avance d'une règle d'**arbitrage**.

L'autre écueil demeure de céder à une pression pour adopter des **conclusions pré-établies**. Si le mandat est trop contraignant, voire incohérent, il faudra le préciser. La compétence est aussi une question d'**intégrité**.

B) POINTS À ÉVALUER

Voici quelques suggestions d'idées à évaluer par le Comité. Je les regroupe en deux familles:

- Concernant la constitution
- Concernant les finances

4. Constitution

Respecter la constitution n'exclut pas de tenter d'en modifier les contours uniquement en forçant les tribunaux à **actualiser certaines interprétations** qu'ils en ont faites. Ces actualisations d'interprétation peuvent être des leviers puissants dans les **rapports de force**, sans pour autant aller jusqu'à la modification de la constitution, dont nous savons qu'elle est verrouillée en pratique.

- Le chef d'État étant non seulement étranger mais aussi un **chef suprême religieux**, la liberté de conscience est de facto compromise pour l'ensemble des Canadiens. La constitution se contredit elle-même, ce qui est un motif de révision de son interprétation. La Cour suprême du Canada (CS) pourrait invalider plusieurs clauses.
- Le Québec pourrait **se doter de sa propre constitution** et introduire dans la constitution canadienne, en vertu du même dispositif utilisé pour y inscrire que le Québec est un État de

2 : Le mandat du Comité est formulé là:

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/justice/comites-consultatifs/comite-consultatif-enjeux-constitutionnels-quebec#c279042>

langue française (art. 45 de la Loi de 1982 sur le Canada), que la constitution québécoise à préséance dans tous les aspects de sa juridiction constitutionnelle. On pourrait aussi prévoir une clause d'**opérationnalité effective territoriale** sur des enjeux non juridiquement couverts, comme la diffusion internet, le commerce virtuel, la reconnaissance des savoirs scientifiques, l'intelligence artificielle, etc.

- Le Québec pourrait créer un **tribunal constitutionnel**, constitué de juges uniquement nommés par le gouvernement québécois, qui aurait pour rôle d'interpréter le droit en fonction de cette constitution québécoise. À force de temps et de jugements, il pourrait orienter les interprétations des autres cours de justice, incluant la CS, en créant une **doctrine typiquement québécoise**.
- On pourrait aussi retourner **interroger les origines de la CS**, s'assurer que sa création demeure incontestablement solide juridiquement, puisqu'elle n'était pas prévue à l'AANB de 1867. A-t-elle bien le pouvoir d'être au-dessus de l'État du Québec?

5. Finances

On a longtemps parlé de déséquilibre fiscal d'une part, et du pouvoir de dépenser, d'autre part, qui, ensemble, maintiennent un **rapport de force inégal** entre les États canadien et québécois. On pourrait envisager d'accentuer la logique de l'**autonomie fiscale** du Québec en ouvrant des batailles courageuses de ce côté. Le pouvoir, s'il est d'abord juridique, est aussi financier!

- D'abord, on pourrait interroger le **pouvoir d'emprunter du fédéral** (ce qui est bien distinct du pouvoir de dépenser). Est-ce permis qu'un État endette un autre État dans une fédération? Peut-on trouver une doctrine qui va à l'encontre, puisqu'il s'agit là d'une forme de **domination**?
- Le Québec pourrait-il créer une ou des «**taxes d'appartenance à la fédération canadienne**» (T AFC) visant à corriger le sous-financement fédéral dans les domaines où le fédéral a créé des obligations pour le gouvernement du Québec? Aucune taxe ne sera populaire, jamais, mais la T AFC aurait le grand avantage de mettre en lumière le déséquilibre fiscal, le pouvoir de dépenser conduisant à des emprunts forcés et la domination que le Canada tente envers le Québec en devenant de plus en plus un État unitaire. En outre, la T AFC pourrait à l'occasion servir de **monnaie d'échange contre des points d'impôt** ou une modification de la **péréquation**. Les dépenses liées à l'**immigration débridée** opérée par l'État canadien (incluant sa nécessaire francisation), notamment, seraient une base immédiate à la T AFC. Mais on pourrait y inclure le retard à la **décarbonation** de l'économie en raison de l'exploitation pétrolière canadienne, ou des compensations **pour concurrence déloyale** dans la répartition des **subventions structurantes**, comme certains calculs l'ont montrée et où le Québec peut être défavorisé à long terme, etc.

Conclusion

Voilà donc quelques idées, loin d'être révolutionnaires, pour un exercice fort encadré et très condensé dans le temps, précédées de petites mises en garde.

Je vise surtout à montrer la réception que risque d'avoir, dans la population, le rapport final du Comité. Ses rapports seront tôt ou tard rendus publics, la postérité les jugera; le Comité devrait garder cette fatalité à l'esprit.

Toutefois, il arrive qu'une idée en amène une autre, et que par effet domino, on remarque un détail intéressant ou d'inédit. C'est ce que je souhaite au Comité.

Et je lui souhaite d'amener quelque chose d'utile au Québec, malgré les limites qui lui ont été imposées.

Bertrand Lemire

Québec